



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants sociaux

Question écrite n° 4577

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation très préoccupante des personnels des services sociaux de l'éducation nationale et en particulier de l'académie de Poitiers. Depuis plusieurs années les conditions de travail des assistants sociaux en milieu scolaire sont difficiles. Or cette dernière année a été marquée par une aggravation entraînant souffrance au travail et épuisement de ces professionnels. Sur l'académie de Poitiers les services sociaux en faveur des élèves connaissent des difficultés de fonctionnement qui ne permettent plus aux assistants sociaux d'assurer convenablement leur mission. En effet, ces travailleurs sociaux connaissent une réelle augmentation de la charge de travail accompagnée d'une diminution des moyens humains et matériels : quatre à sept établissements (éloignés géographiquement) par assistante sociale, aucune ouverture de poste depuis deux ans, absence de formation, suppression du budget consacré à l'achat d'outils indispensables à l'actualisation des connaissances législatives, suppression de postes à temps partiel sur trois départements, suppression d'un poste dans le département de la Vienne, suppression des remplacements des travailleurs sociaux en congés maladie, absence de lisibilité des départs à la retraite... Dans un contexte social et économique qui se détériore engendrant une sollicitation plus importante de l'intervention des services sociaux en milieu scolaire, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour permettre aux assistants sociaux de l'académie de Poitiers et plus généralement de l'éducation nationale d'assurer dans de bonnes conditions leur mission.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale accorde une attention toute particulière à la situation des assistants sociaux. L'action des personnels des services sociaux concourt directement à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire des élèves et à la lutte contre l'absentéisme dans les établissements scolaires du second degré. Les assistants de service social apportent également écoute, conseils et soutien aux élèves pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. Pour mener à bien ces missions, l'académie de Poitiers a disposé de 47 emplois au 1er janvier 2012. Il appartient au recteur de l'académie de Poitiers d'assurer la répartition de ces emplois en tenant compte des situations spécifiques des départements placés sous son autorité, en concertation avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale et après consultation des instances paritaires compétentes. Il est précisé par ailleurs, qu'au titre de l'année 2012, 94 postes sont offerts au plan national aux concours de recrutement d'assistantes et d'assistants de service social. Le renforcement des moyens en personnels sociaux fait partie des priorités du Gouvernement et s'effectuera dans le cadre des créations d'emplois pour l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4577

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5088

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6760